

Les conséquences du Brexit sur l'enseignement supérieur

→ par Thierry Labica, maître de conférences en anglais, université Paris-Nanterre

L'ESR britannique va subir à terme les conséquences catastrophiques du Brexit. D'une part, à propos de la recherche qui verra disparaître les nombreux projets financés notamment par le biais du Conseil européen de la recherche. D'autre part, la mobilité des étudiants venant de l'Union européenne (UE), et *a fortiori* celle des étudiants hors UE, se heurtera à des obstacles découlant de leur nouveau statut migratoire, tel que des frais d'inscription prohibitifs.

L'enseignement supérieur (ES) britannique – inscrit pour deux ans encore dans le cadre européen – est directement exposé aux incertitudes structurelles engendrées par le Brexit. Quatre ensembles de questions sont désormais prioritaires : (a) le financement de la recherche, les collaborations et l'accès aux infrastructures ; (b) les frais d'inscription étudiants ; (c) la mobilité étudiante ; (d) la mobilité des personnels. Ces questions engagent un secteur phare de l'économie britannique, explicitement envisagé, au Royaume-Uni, dans la perspective d'un marché concurrentiel international, partagé entre produits éducatifs à l'export et « marché » et « parts de marché » de la clientèle étudiante internationale. Elles interviennent, en outre, dans un environnement universitaire déjà profondément marqué par les politiques d'austérité et une corrosion gestionnaire et évaluative omniprésente. La recherche (a) est promise à des conséquences graves. Jusqu'à présent, du côté des



▼
L'incertitude domine sur la question des frais d'inscription et le statut migratoire des étudiants de l'UE à l'avenir.
▲

delà des financements, se pose la question de l'accès aux infrastructures et réseaux de recherche (le cas du CERN est régulièrement pris en exemple) ?⁽²⁾

Du côté étudiant, (b) l'incertitude domine sur la question des frais d'inscription et le statut migratoire des étudiants de l'UE à l'avenir. L'ES britannique compte près de 2,3 millions d'étudiants. Près de 130 000 viennent de l'UE et un peu plus de 310 000 sont d'origine hors UE. Les étudiants UE sont jusqu'à présent traités selon le même régime que les étudiants britanniques : mêmes frais d'inscription (sauf en

Écosse, où ils ne sont pas appliqués), mêmes droits et même accès à l'emprunt. Les étudiants hors UE doivent passer par les critères des politiques migratoires et s'acquitter de tarifs d'inscription illimités. En février 2017, l'Universities and Colleges Admissions Service (UCAS), l'organisme qui reçoit les candidatures, enregistrait une baisse de 7,4 % des candidatures étudiantes UE (pour l'Angleterre). Dans le même temps, une baisse de 30 à 40 % du nombre des étudiants hors UE est anticipée depuis un an. Ce deuxième aspect correspond à un scénario assez catastrophique dès lors que la survie de nombre d'établissements dépend directement de l'apport financier lié à ces recrutements hors UE. Pour ces derniers, le produit brut de leurs dépenses s'élevait, en 2014-

2015, à 25,8 millions de livres sterling. Le sort de ces étudiants étrangers (comme « part de marché », ressource financière, mais aussi relais du rayonnement britannique dans le monde) reste cependant à la merci des fantasmes et surenchères autour des questions migratoires qui ont envahi le débat public depuis la campagne référendaire. Le pouvoir conservateur émet des messages contradictoires mais maintient, pour l'instant sans distinction, ces populations étudiantes dans le compte global d'une immigration qu'il veut réduire. Cela contraste nettement avec les dispositions en vigueur aux États-Unis, au Canada et en Australie qui envisagent les étudiants étrangers comme des migrants temporaires. La question est alors de savoir si oui ou non le gouvernement britannique exemptera les étudiants étrangers de ses politiques restrictives d'immigration.

On comprend (c et d) que les menaces qui pèsent sur les financements et celles liées aux statuts des résidents étrangers fragilisent à la fois la mobilité étudiante (quel accès aux programmes Erasmus – 200 000 étudiants britanniques en ont bénéficié depuis 1987 – et Erasmus+ – 16 000 étudiants du Royaume-Uni chaque année ?) et l'avenir des personnels UE installés au Royaume-Uni (dont 76 % estiment qu'ils sont désormais susceptibles de quitter le Royaume-Uni, avec 53 % en recherche active d'un nouvel emploi hors Royaume-Uni).⁽³⁾ ●

(1) www.horizon2020.gouv.fr/cid91235/donnees-statistiques-horizon-2020.html.

(2) Ces chiffres ne tiennent pas compte par ailleurs des investissements (hors Royaume-Uni) à l'origine des écosystèmes de recherche concernés (coûts de formation des chercheurs non britanniques participant à ces programmes, équipements utilisés), et des gains qu'ils engendrent (droits de propriété intellectuelle).

(3) Près d'un quart des personnels universitaires dans les disciplines des humanités vient de l'UE. La proportion est presque la même pour la biologie, les mathématiques et la physique.